

### BASE SMIC JANVIER 2023

Grille tarifaire au 1er janvier 2023		
Activités	€/h/salarié	% Coeff
Nettoyage classique	22,15 €	1,97%
Nettoyage intermédiaire <i>Vitrierie, intervention après déménagement, locaux insalubres**, bases vie...</i>	26,35 €	2,34%
Manutention, manœuvre bâtiment	22,20 €	1,97%
Entretien des espaces verts	22,15 €	1,97%
Bâtiment et travaux second œuvre	22,70 €	2,01%
Restauration	22,20 €	1,97%
Clause d'insertion sur présentation justificatif impérativement	21,70 €	1,93%

*Devis gratuit sur simple demande et obligatoire pour toute prestation de plus de 100€/mois*

Nous étudions toutes vos demandes de prestations  
quelque soit le domaine...  
Contactez-nous pour en discuter !

### Frais annexes

Frais de gestion annuels 2023 (valable 12 mois)	17,00 €
Frais d'équipements sanitaires	0,10€ / jour / salarié
<i>Les équipements sanitaires COVID-19 ne sont facturés que si le client exige le port du masque lors de l'intervention et/ou si la prestation a lieu dans un établissement de santé</i>	

### Majorations

Heures supplémentaires de la 36ème à la 43ème	25%
Heures supplémentaires de la 44ème à la 48ème	50%
Heures de nuit (travail de 21h à 6h)	25%
**Majoration insalubrité	20% (soit 31,60 €/h)
Heure du dimanche	Selon convention collective
Pénalité d'annulation dans un délais de moins de 24h	10% du montant prévu dans la limite de 150€/salarié

### Clauses d'insertion

En tant qu'association intermédiaire, Partage 44 est répertoriée par les Pouvoirs Publics en tant qu'opérateur d'insertion pour répondre aux critères des marchés avec clauses d'insertion de Nantes Métropole, du Conseil Départemental et des clauses dites ANRU.

### Rappels

Le client fournit le matériel et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.  
Le client est responsable de la sécurité des salarié.e.s et leur fournit les EPI pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.  
Durée minimale facturée par intervention : 2 heures  
Taux de facturation ajusté automatiquement selon augmentation minimum du SMIC

